

# LE COMBAT SYNDICALISTE

**CNT** MENSUEL DE LA  
**Confédération Nationale du Travail**



ÉTÉ 2022/N° 473

2€

## L'ÉTÉ SERA CHAUD

**Et sur les pavés ?  
Des barricades !**



### SOMMAIRE

#### ICI ET MAINTENANT p.3 à 15

- La retraite c'est pour quand ?  
La vaste escroquerie d'un faux débat p.3
- La langue des maîtres v.3  
Liberté, sécurité, sécurité p.4
- Victoire pour les agent-es de nettoyage de l'ARS Paca  
Communiqué de grève p.6
- Patalevain  
Premier piquet syndical p.7
- Au droit et à l'oeil  
Jurisprudences récentes p.8
- EHPAD en lutte  
Guide pratique et actions p.10
- Poetry-Gate  
Episode 2 dans le 9-3 p.12

#### INTERNATIONAL p.13 à 19

- Ukraine p.13
- Grèce p.15
- Pologne p.19

#### CULTURE p.20

- Briseurs de grève
- Black Panthers et la révolution
- A l'asso ! S'unir, travailler, résister
- La dynamique du dynamitéro
- Debout les dépouillés!
- Indigénies de l'autogouvernement

# Écoutez la CNT sur Radio Libertaire 89.4 MHz

## *Le Monde merveilleux du travail*

Tout les lundis de 19h30 à 21h par le SCIAL RP

**Lundi 04/07** : Émission culturelle & littéraire : livres & musiques.

**Lundi 18/07** : Émission culturelle & littéraire : livres & musiques.

Trêve estivale...

**Lundi 29/08** : Reprise : Émission culturelle & littéraire : livres & musiques.

**Lundi 05/09** : 20 ans de Scial rp et *Le Monde merveilleux du travail* [partie 2]

**Lundi 19/09** : L'apprentissage dans le Commerce & l'Hôtellerie.

**Lundi 03/10** : L'autogestion. à l'occasion de la journée du 15 octobre organisée au LAP : invités prévisionnels : Natacha & Pascal du LAP et des anciens de la boulangerie coopérative « La conquête du pain ».

**Lundi 17/10** : Les autres formes d'échanges de biens et de marchandises [partie 2] Invité Sébastien de la coop. Alimentaire « Les grains de sel ».

**Lundi 31/10** : Les Brigades de Solidarité Populaire. Invitée Clémence pour BSP- Montreuil-Bagnolet et BSP-Aubervilliers- Pantin.

*Radio libertaria* de 20h30 à 22h30

**2e mardi** : « Éduc 9-3 » par le STE 93.

**4e mardi** : « Sévices publics » par la CNT ÉNERGIE.

*Chroniques syndicales* tous les samedis

Traitement des luttes et de l'actualité sociale de 11h30 à 13h30

**4e samedi** : par le Secrétariat International de la CNT

*Micro Ondes 94*

Dimanche 31 juillet de 15H30 à 17H,

Par le Syndicat ETPICS 94 ou un autre syndicat du 94

En écoute directe, en et hors région parisienne, sur le site internet :

**www.radio-libertaire.net**

(consultez l'agenda des émissions, les podcasts)

**Vous trouverez sur le site Internet  
www.cnt-f.org, toutes les coordonnées pour  
contacter un syndicat par branche ou par  
section géographique. Voici les adresses par  
région.**

**Bureau confédéral**  
6, rue d'Arnal 30900 Nîmes  
06 52 17 93 54  
mél : cnt@cnt-f.org

### 1 Alsace

Union régionale CNT c/o  
Lucha y Fiesta  
BP 30017 67027  
STRASBOURG CEDEX 1  
09 52 91 12 14 alsace@  
cnt-f.org

### 2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue  
Sanche-de-Pomiers, 33000  
Bordeaux  
06 95 52 69 71  
ul33@cnt-f.org  
Syndicats régionaux PTT  
Aquitaine, BP 80099, 33704  
Mérignac

Culture Aquitaine 36,  
rue Sanche-de-pomiers,  
33000 Bordeaux

### 3 Auvergne

Union locale CNT  
Salle Poly, place Poly,  
63100 Clermont-Ferrand

### 4 Bourgogne

#### Franche Comté

Syndicat intercorporate de  
Saône-et-Loire  
et de la Nièvre  
19 rue du pavé  
71290 Cuisery,  
CNT 21

6b rue Musette  
21000 Dijon

http://www.cnt-f.org/\_cnt-  
interco-21\_.html

06 01 22 17 94

### 5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT  
BP 30423, 35004 Rennes  
CEDEX  
06 34 98 30 72

bretagne@cnt-f.org

### 6 Centre

CNT Centre  
13 rue Pierre Fournier  
41600 Lamotte-Beuvron  
cnt-centre@cnt-f.org

### 7 Champagne- Ardennes

Syndicats CNT Marne  
BP 90009,  
51201 Épernay CEDEX

### 8 Franche-Comté

Syndicats  
CNT Doubs  
c/o CESL, BP 121, 25014  
Besançon CEDEX cnt-  
doubs@cnt-f.org

### 9 Île-de-France

Union régionale CNT  
CNT Jura  
Sur la Roche  
39370 Les Bouchoux

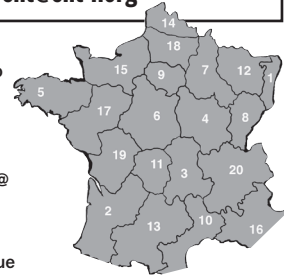
### 10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT  
33, rue des Vignoles, 75020  
Paris 01 43 72 95 34  
br.rp@cnt-f.org

Union régionale CNT  
33, rue des Vignoles, 75020  
Paris 01 43 72 95 34  
br.rp@cnt-f.org

Union régionale CNT  
33, rue des Vignoles, 75020  
Paris 01 43 72 95 34  
br.rp@cnt-f.org

Union régionale CNT  
33, rue des Vignoles, 75020  
Paris 01 43 72 95 34  
br.rp@cnt-f.org



### 10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT  
6 rue d'Arnal 30000  
Nîmes  
ur.lr@cnt-f.org

### 11 Limousin

Union locale Limou-sin  
6, rue de Gorre,  
87000 Limoges,  
cnt87@cnt-f.org

### 12 Lorraine

Union régionale CNT  
ur.lorraine@cnt-f.org  
UD CNT Moselle  
5, place des Charrons,  
57000 Metz

### 13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT  
18, av. de la Gloire,  
31 500 Toulouse  
Tél 09 52 58 35 90

### 14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT 32,  
rue d'Arras, 59000 Lille  
03 20 56 96 10  
ur59- 62@cnt-f.org

### 15 Manche

Syndicat CNT Manche  
cntmanche@cnt-f.org  
facebook.com/cnmanche

### 16 PACA

CNT-STICS 13 c/o 1000  
bâbords 61, rue Consolat  
13001 Marseille

### 17 Pays la Loire

voir Bretagne

### 18 Picardie

Voir avec Nord-pas-de-Calais

### 19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT  
20, rue Blaise-Pascal,  
86000 Poitiers

### 20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT  
44, rue Burdeau  
69001 Lyon



# La retraite, c'est pour quand ?

La vaste escroquerie d'un faux débat.

**A**ujourd'hui, on nous parle d'allonger l'âge légal jusqu'à 67 ans. Nous serions en meilleure santé donc à même de bosser plus longtemps puisque vivant plus longtemps. Quel esprit machiavélique peut se dire et projeter d'écrire une loi qui dit : « tu vivras plus vieux, tu bosseras plus vieux ! » ? Formidable. Tu seras caissier ou caissière, éboueur ou éboueuse, infirmière ou infirmier, etc. (la fameuse première ligne), jusqu'au jour où tu seras tellement fatigué-e que tu passeras ta retraite au fond d'un canapé à regarder la télé à bouffer des chips.

L'argument c'est aussi que les caisses de retraite sont déficitaires. Pour faire simple, on donne plus que ce que l'on récolte : les vieux et les vieilles coûtent trop cher ! C'est un peu comme le trou de la sécu : on a baissé les cotisations patronales depuis plus de trente ans, et on trouve que c'est encore trop

## ■ Tu creuses le trou de la sécu et des caisses de retraite !

Je me souviens de mes premières feuilles de paye (années 70/80) : c'était indiqué « salaire indirect » ou « retenues » en lieu et place de ce que l'on appelle aujourd'hui « charges ».

Forcément, une « charge », c'est un truc qu'on a envie d'alléger. Bien trop lourd !

« Baisser les charges pour créer de l'emploi » est un refrain ressassé



par les organisations patronales. Si quelqu'un a vu des créations d'emplois après des baisses de charges, faut qu'il nous l'annonce. On a vu le coup de changement de taux de TVA dans la restauration, promesse de création d'emplois. Résultat ? Zéro.

## ■ 1895 : la retraite à 50 ans ou après 25 ans de travail !

Petit rappel historique :

En 1895, la CGT (syndicat révolutionnaire à l'époque, rien à voir avec celle d'aujourd'hui), revendique, lors de son congrès, la retraite à 50 ans ou après 25 ans de travail, financée par l'état (dépendante de l'impôt et non des cotisations). C'est sur cette base que les congrès CGT de 1897 et de 1901 se sont opposés à des projets de lois jugés iniques parce que fondés sur la capitalisation.

« Rappelons que dans le système par capitalisation, chaque assuré doit cotiser à une caisse d'assurance-vieillesse, qui en retour est censée lui servir une pension quand il aura atteint l'âge légal »\*.

Mais ce que l'on entend par « répartition » est sujet à débat. On répartit la richesse équitablement depuis les caisses de l'état ou l'on répartit à chacune et chacun en fonction de ce qu'il-elle a cotisé ?

Nous sommes donc aujourd'hui devant des choix dont aucun n'est satisfaisant. Retraite par capitalisation ? Oui, soyons tou-tes des capitalistes!

Retraite par répartition ? Plus t'as cotisé plus tu touches. T'étais bourgeois ? Tu le restes. Tu étais pauvre ? Tu le restes aussi.

L'histoire des retraites, depuis un siècle, est émaillée de rebondissements, renoncements et protestations. La première loi sera promulguée le 5 avril 1910.

Les travailleurs et travailleuses ont le droit de vivre dignement du fruit de leur travail – comme cela était réclamé dès la fin du XIX siècle – sans que cela soit conditionné à un âge ou à un montant de cotisations accumulées. Le partage des richesses se doit d'être digne et équitable. ●

Bernard de la Drôme  
STP26

\* Trop jeune pour mourir, Guillaume Davranche, Éditions Libertalia

# La langue des maîtres volume 3 : la sécurité

Liberté, sécurité, sécurité. Un soir d'il y a pas si longtemps, lors d'un Conseil d'Administration (CA) dans un collège du 93...



**L**es CA dans l'éducation, c'est fendard : ils sont convoqués par les chef-fes en dehors du temps de travail. Y sont représenté-es parents, prof-fes, agent-es, et les « perdre » (personnels de directions). Ces dernier-ères président, contrôlent l'ordre du jour et y ont le dernier mot sur tout. Lors de ces grands moments de démocratie consultative, où le summum du militantisme consiste à lire des motions sans effet réel (sauf à fournir des prétextes pour de la répression syndicale, cf. « Poetry-Gate » dans le CS n°468 et dans celui-ci) on parle de trucs importants comme le budget de l'établissement, la répartition des heures d'enseignement, les projets pédagogiques ou les temps de convivialité.

Il était donc une fois un CA où les prof-fes demandèrent à une cheffe de maintenir le collège ouvert exceptionnellement un jeudi soir d'avant les vacances de Noël pour faire une petite fête entre collègues.

Une formalité, sauf que là, la cheffe senti qu'elle pouvait dégainer

l'atout :

- « Non, impossible que vous fassiez cette fête. »
- « Et pourquoi ? »
- « Pour raisons de sécurité. »
- « ? »
- « Oui, le plan vigipirate est activé, donc pas de fête possible ».

Nous étions alors en 2018, mais déjà, la sacro-sainte sécurité pouvait être invoquée sans honte pour tout et n'importe nawak, y compris une fête de Noël.

Autre cas récent, moins anecdotique car lourd de conséquences : durant l'entre-deux-tours des élections présidentielles, des étudiant-es ont cherché à se rassembler pour organiser des discussions – le choix entre la droite et l'extrême droite paraissant limité. Ces AG devaient aussi permettre localement de donner une impulsion militante au mouvement de soutien aux étudiant-es d'Ukraine non-ukrainien-nes (particulièrement discriminé-es).

A Paris 8, Saint-Denis, la présidence n'a pas trop goûté la perspective de voir les étudiant-es user des

bâtiments publics pour y organiser leurs AG. Donc, elle les fit fermer administrativement. En pleine période d'examen. Et des vigiles menaçants avaient la charge de livrer le discours que la présidence avait envoyé par courriel : merci de ne pas vous rassembler ici pour « des raisons de sécurité ». La fac est fermée pour des raisons de sécurité. Pas plus de justification.

Argument massue (ou tonfa).

## ■ Sécurité partout ?

Les lecteur-trices du CS le savent : la sécurité est le sujet phare de toutes les politiques réactionnaires. L'obsession sécuritaire des dirigeant-es de la république bourgeoise, soucieux et soucieuses qu'ils sont de rendre intouchable la plus-value volée au travail, s'est traduite en de nombreuses lois. La p'tite dernière, dite de « sécurité globale » porte bien son nom : des colonnes du CS à celles du journal CQFD en passant par les analyses de la Quadrature du net, la prolifération du concept de sécurité et de ses extensions est bien

documentée. La vague de protestation contre le sécuritarisme légal a atteint une certaine hauteur avec le mouvement contre cette dernière loi. Ce qui n'a pas suffi à contrer sa promulgation le 26 mai 2021.

Mais les lois sont des aboutissements. Dans les mentalités et au quotidien, tout l'appareillage de la loi de sécurité globale est déjà là depuis longtemps. Et au-delà des moyens de techno-surveillance qu'elle légitime, son esprit nous concerne directement et notamment au travail.

Car il n'est pas anodin que de la maternelle à l'université, ce soient les chef-fes qui usent du terme « sécurité » avec une obsession religieuse : c'est qu'il s'agit du cœur de leur fonction.

L'éducation est un champ de bataille politique, de ses programmes à son organisation. Travailler dans l'éducation, c'est être confronté-e à une tension perpétuelle entre rationalité et injonctions.

Au service d'élèves et d'étudiant-es qui se renouvellent tous les ans, amené-es à manier ce matériau en mouvement constant qu'est le savoir et le rapport qu'on entretient avec lui.

La rationalité voudrait qu'on laisse une autonomie importante aux travailleur-ses afin qu'ils puissent s'adapter au mieux à toute cette volatilité. Mais le projet politique de la république bourgeoise concernant l'enseignement n'est pas qu'il produise de l'émancipation par le savoir, mais qu'il garantisse la bonne reproduction du mérite, c'est-à-dire la capacité à se conformer à l'ordre bourgeois.

Voilà pourquoi le pouvoir conçoit les chef-fes comme des donneur-ses d'ordres, relais de ses objectifs et garant-es de la perpétuation de son ordre. Dans l'idéal du pouvoir, l'école et l'université sont des casernes répondant à des logiques de hiérarchie presque militaire. Le pouvoir ordonne, les chef-fes (ou managers) appliquent, les travailleur-ses obéissent et les fusils, pardon, les

élèves, sont bien chargé-es.

### ■ Rapport de force favorable

Sauf que ce tableau idyllique n'est pas réalisable matériellement.

De longues luttes et des sacrifices immenses, notamment durant la 2<sup>de</sup> guerre mondiale, ont imposé comme nécessaire une forme de massification scolaire et universitaire dans les années 50 et 60, au nom de l'égalité. Depuis lors, le



rapport de force n'est clairement pas en faveur du pouvoir : environ 1 million de personnels d'éducation travaillent aujourd'hui dans les établissements scolaires. Et ces travailleur-ses ont su se montrer pugnaces : les statuts obtenus ont permis une certaine liberté de travail et une protection face à l'arbitraire, alliant pratique professionnelle individuelle et mise en commun, notamment dans les écoles du premier degré. Pendant longtemps, les directeur-trices d'école y ont été des enseignant-es comme les autres, déchargé-es d'heures de cours pour effectuer les tâches administratives nécessaires à l'organisation collective. On pouvait presque y voir, surtout dans les petites écoles de campagne, une forme d'autogestion car ce mandat de direction pouvait tourner d'année en année.

Dans le second degré, collèges et lycées, les directions sont restées spécialisées, mais leurs pouvoirs sont limités : malgré toutes les ten-

tatives des gouvernements d'en faire des patron-es, il leur est toujours possible de refuser les inspections, de faire grève pour dénoncer les conditions de travail, de refuser plus de deux heures supplémentaires ou des réunions hors du temps de travail.

Les chef-fes dans l'éducation n'ont donc que la sécurité comme cause. Iels peuvent en user et en abuser. Mais ça commence à se voir et à créer des résistances.

Le pouvoir libéral s'accommode très bien d'une idéologie réactionnaire en ce qui concerne l'éducation. Aussi, les dernières réformes proposées par ce pouvoir visent à renforcer les prérogatives des managers : Loi Rilhac promulguée en décembre 2021, projet « École du futur » expérimenté à Marseille que le pouvoir veut généraliser partout. L'air du temps est au renforcement de la hiérarchie. Mais l'esprit du temps est à l'envoyer bouler, la hiérarchie. Les étudiant-es trouveront d'autres lieux pour leurs AG (des locaux syndicaux ?), et auto-organisé-es, iels s'imposeront car le nombre l'emporte. Les personnels feront leurs fêtes et leurs AG malgré tout (y a quoi ? On va appeler la police pour une fête ?). Et par des petits sabotages et des désobéissances du quotidien, nous continuerons à faire valoir une éducation anti-sécuritaire, où confiance et solidarité active primeront. ●

Rmn, STE93

# Première victoire pour les agent-es de nettoyage en grève depuis le 29 mars à l'ARS Paca

Communiqué de grève de la CNT Solidarité Ouvrière 13 et de l'Union Locale CNT 13.

**H**istorique : suite à un nouveau marché passé entre l'UGAP (centrale d'achat de l'Etat) pour le compte de l'ARS PACA et la société Laser, les conditions de travail des salarié-es présent sur le site de l'ARS depuis de nombreuses années se sont détériorées. L'ARS a décidé en fin de semaine dernière de dénoncer le contrat qui la lie à l'UGAP car la prestation attendue n'est pas conforme à ce qui était prévu et qu'un audit de l'UGAP n'a pas remis en cause cette prestation jugée par eux satisfaisante.

## ■ Une importante victoire

Alors que le mouvement va dépasser les 80 jours de grève, les agent-es de nettoyage sous-traité-es de l'ARS Paca remportent une importante victoire. Le sous-traitant LASER et leurs complices de la centrale de marché publique UGAP sont écartés du marché.

La direction de l'ARS Paca vient officiellement de notifier la résiliation, au premier juillet 2022, de la convention la liant à l'UGAP pour la passation du marché de sous-traitance du nettoyage. Après un préavis de trois mois, c'est directement l'ARS qui reprendra la responsabilité du choix des prestataires du nettoyage.

Cette victoire est exemplaire du combat des invisibles de la Propreté qui ne se laissent plus exploiter en silence par le patronat du nettoyage, véritables esclavagistes des temps modernes. Ce sont eux qui vont dégager face à la détermination des grévistes !

Cette victoire est aussi exemplaire de la force de la solidarité de classe. Alors que la sous-traitance divise les communautés de travail, le mouvement à l'ARS s'est au contraire caractérisé par le fort soutien des agent-es et syndicats du donneur d'ordre avec les agent-es sous-traité-es travaillant

depuis des années dans les mêmes locaux.

Cette victoire est symboliquement forte alors que le secteur public est loin d'avoir des pratiques exemplaires dans la gestion de la sous-traitance. Le dumping social de la sous-traitance avec une logique de compression des droits des salarié-es pour des marchés à bas coûts, doit cesser !

## ■ Pour autant, la lutte va continuer !

Les salarié-es vont rester en grève jusqu'à la reprise du marché. Pas question de reprendre le travail dans le contexte de répression par les délinquants patronaux de LASER qui cherchent par tous les moyens à sanctionner les travailleur-es qui ont osé lui tenir tête. La CNT-SO a introduit en référé, la requête pour faire annuler le licenciement de notre camarade Kader.

Il s'agit également de rester mobilisé jusqu'à l'obtention auprès de l'ARS et de son futur prestataire de toutes les garanties revendiquées par les grévistes : reprise intégrale de l'équipe de nettoyage annulant mutations et sanctions et garantissant la baisse de la surcharge de travail.

Poursuivons la solidarité la plus large, notamment en participant aux initiatives pour soutenir la caisse de grève. ●

CNT SO 13 et UL CNT 13

Pour accéder à la caisse de grève en ligne via le QR Code ou sur le site : <https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/soutenez-la- greve-des-agent-es-de-nettoyage-laser-sur-l-ars>



SOUTIEN AUX TRAVAILLEUR-EUSES  
DU NETTOYAGE EN LUTTE



# Patalevain : premier piquet syndical

Le patron bloque pour l'instant la négociation.

**T**rois travailleuses sont en conflit avec leur ancien employeur, la boulangerie-pâtisserie « bio & solidaire » Patalevain-Patatisse à Toulouse à cause d'impayés de salaires et de multiples entorses au droit du travail.

Leur ex-employeur leur doit, selon nos calculs, plus de 5 000 euros de salaire à ce jour impayés. Par ailleurs, parmi de multiples entorses au droit du travail, de nombreux vices de procédure ont eu lieu lors des ruptures des contrats de travail (deux licenciements et une rupture « conventionnelle »).

Enfin, les anciennes employées décrivent une situation d'insécurité professionnelle : départs à répétition, mauvaises conditions de travail, climat conflictuel, manque de communication et problème dans l'organisation du travail. Cette insécurité a participé à l'épuisement des salarié-es. Il est possible que des abus continuent d'être perpétrés sur les salarié-es actuellement en poste.

Comprenant qu'elles ne devaient pas rester seules face à leur ancien employeur, ces trois salariées se sont organisées avec le syndicat, car ce n'est qu'ensemble que l'on fera respecter nos droits.

L'employeur refusait de rencontrer le syndicat CNT Industries & Services de Haute-Garonne afin de résoudre le conflit à l'amiable. Le syndicat a donc été contraint d'organiser un premier piquet syndical, le samedi 21 mai pour informer la clientèle et inciter l'employeur à respecter le droit du travail. Une vingtaine de syndicalistes se sont ainsi réunis devant l'entreprise et ont distribué des tracts aux client-es.

L'employeur s'est montré agressif, verbalement et physiquement, ce qui a rendu impossible tout dialogue constructif. Il a notamment donné des coups de pieds dans le matériel



syndical, des coups d'épaules, fait des doigts d'honneur et a hurlé au visage d'un syndicaliste, au mépris de tout geste barrière.

Le syndicat a rapidement repropose une entrevue à l'employeur, en espérant que l'employeur se présentera dans de meilleures dispositions.

## ■ Patalevain : première entrevue, le patron admet des irrégularités

Suite à cela, l'employeur a accepté une première entrevue. À cette occasion, nous lui avons fait part des entorses au droit du travail que nous avons constaté ainsi que des préjudices subis par les ex-salariées. L'employeur a admis une partie des irrégularités présentées.

Le syndicat a donné un délai de 15 jours à l'employeur pour proposer la date d'une prochaine entrevue afin de préciser les conditions de règlement des irrégularités. Nous espérons que les négociations continueront sur la même lancée positive.

Ce cas est un exemple, parmi tant d'autres, d'abus auxquels font face les salarié-es des petits commerces. Salaires et conditions de travail déplorables, heures supplémentaires non payées, précarisation, non respect du droit du travail, travail dissimulé, plannings donnés à la dernière minute, harcèlement moral

et sexuel y sont monnaie courante. Cette situation est notamment liée au manque de syndicalisation dans ce secteur. Face à ces oppressions patronales, ne nous résignons pas.

Suggestion syndicale : la CNT appelle les travailleurs-euses qui pourraient venir consommer dans cette boulangerie-pâtisserie à soutenir la lutte. ●

*Syndicat Industries et Services de Haute Garonne (CNT 31)*

### Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello

N° de CPPAP : 0623 S 0651

### Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org

CS c/o CNT Stics 13

c/o 1 000 Bâbords

61, rue Consolat 13001 Marseille

### Administration et Abonnements

cs-administration@cnt-f.org

C/O CNT 18 Avenue de Sierre

07200 Aubenas

Impression sur papier certifié PEFC

### Imprimerie de Étoile

Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

*Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué-es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou-tes !*

# Au droit et à l'œil, jurisprudences récentes du droit social

À qui revient la « charge de la preuve », aux patron-nes ou aux salarié-es ?

**S**elon l'article L. 1132-3-3 du code du travail, issu de la loi du 6 décembre 2013 contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique, « aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire (...), pour avoir relaté ou témoigné, de bonne foi, de faits constitutifs d'un délit ou d'un crime dont il aurait eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions ». Sous réserve de trois critères : que les faits dénoncés relèvent du pénal (crime, délit), que le-la salarié-e l'ait découvert dans l'exercice de ses fonctions, qu'il-elle ait agi de bonne foi.

Un cadre d'une boîte de formation de Pau siège au comité d'entreprise. Donc salarié protégé. Il écrit aux commissaires aux comptes de

## Payé ou pas payé ?

**Autre cas où la charge de la preuve revient à l'employeur. La remise d'un bulletin de paie ne prouve pas que le salaire a bien été versé (même avec la mention « payé par chèque » ou « en espèces »). L'acceptation sans réserve de ce bulletin de paie par un-e salarié-e ne vaut pas preuve du paiement (Code du travail, article L 143-4). En cas de litige aux prud'hommes, l'employeur doit fournir un reçu, un justificatif comptable, un virement bancaire, un transfert postal (Cass soc. 2 fev.1999, 12 juil.2000). Le ou la salarié-e n'a pas à apporter la preuve du non-paiement de son salaire : en droit français la notion de « preuve négative » n'existe pas.**





# LES COMBATS SYNDICAUX NOUS PROTÈGENT DU CAPITALISME

**JE LES REJOINS !**

**SOLIDARITÉ  
AUTOGESTION  
PARTAGE DES RICHESSES  
ÉMANCIPATION**



**Fédération CNT des Travailleuses  
et des Travailleurs Territoriaux**

CNT-FTTT fttt@cnt-org 33 rue des Vignoles, 75020 PARIS

sa boîte en pointant des irrégularités, potentiellement abus de biens sociaux, avec copies au préfet, au procureur, à l'Urssaf et au fisc. Donc lanceur d'alerte. La boîte le vire. L'inspection du travail refuse le li-

cenciement d'un salarié protégé. Le ministère du travail donne raison au taulier, annulant ce refus de licencier. La décision du ministère étant en cause, c'est du droit administratif. Le Conseil d'État a finalement

tranché (CE 27 avril 2022, n°437735), invalidant l'autorisation de licencier du ministère, qui aurait dû prouver trois éléments :

1. qu'il a bien recherché si les faits dénoncés pouvaient être des infractions pénales

2. si le salarié l'a appris dans le cadre de ses fonctions syndicales

Et 3. s'il a agi de bonne foi.

Faute de ses trois preuves, le ministère ne pouvait autoriser le licenciement.

## ■ Qui qui doit prouver ?

Élections des membres du Comité Social et Économique (CSE). Un arrêt de la Cour de cassation du 18 mai (Cass soc. 18 mai 2022, F-B, n°20-21.529) cadre l'obligation de neutralité de l'employeur et la contestation tardive des conditions du scrutin fixées par décision unilatérale de l'employeur.

Si un employeur ne peut se faire juge de la validité d'une candidature (Cass soc. 30 mars 2004, n°02-60.613), il peut en revanche tout à fait refuser une liste hors délai. Sans tomber dans le délit d'entrave.

Lors des élections fin décembre 2019 chez ISS propreté, une boîte de nettoyage qui a huit CSE en France et un CSE central. Envoyée boulée pour avoir déposé par mail sa candidature 16 minutes trop tard, la CFTC a demandé au tribunal d'instance d'annuler les élections pour manque de neutralité de l'employeur, arguant que la liste FO a aussi été déposée tardivement, de la main à la main le dernier jour, et acceptée.

Les premiers jugements refusent d'annuler, faute de preuve de l'heure de réception de la candidature FO. La Cour de cassation annule le jugement, la charge de la preuve incombant à l'employeur, pas au syndicat qui conteste. ●

Nico, SINR 44

# EHPAD De Vinci – Agissons pour gagner !

Guide pratique pour faire pression sur les employeurs pour que nos conditions de travail s'améliorent sur le long terme dans les EHPAD.

**F**ace à un sous-effectif et des conditions de travail dramatiques, les salarié-es d'un EHPAD proche de Toulouse ont menacé leur direction de faire grève. Pour gagner, il faut aller plus loin et s'organiser.

Le syndicat CNT Industries & Services de Haute-Garonne (CNT IS 31) cherche à motiver les salarié-es de ce secteur particulièrement difficile à s'organiser pour lutter. Le syndicat a produit une liste de revendications très générales pour ce secteur car nous ne voulons plus voir notre santé prise en otage par les gouvernements et le patronat. Nous voulons la transparence, la sécurité et la justice sanitaires. Pour cela, il n'y a qu'une solution, nous réapproprier collectivement la Santé. Nous exigeons <sup>1</sup> notamment :

- La collectivisation de l'Industrie pharmaceutique et son autogestion par les travailleurs-euses ;
- La levée des brevets médicaux, notamment sur les vaccins et un partage égalitaire des doses avec les pays du sud ;
- Une recherche médicale 100% publique avec l'augmentation des budgets de recherche sur les traitements anti-covid, par taxation des capitalistes ;
- L'investissement et embauche massifs dans nos services publics de santé sous contrôle des salarié-e-s et usagers-ères ;
- Le contrôle des travailleurs-euses des protocoles sanitaires et des questions d'hygiène et de sécurité au travail ;
- Le contrôle des travailleurs-euses sur la campagne de vaccination et de prévention.

En plus de ces exigences, le syndicat a été au contact des travailleurs et travailleuses travaillant en EHPAD sous un angle plus spé-

cifique <sup>2</sup> et avec de quoi les aider à s'auto-défendre en créant un Kit de survie en EHPAD <sup>3</sup>. En effet, après avoir été en première ligne pendant la crise du Covid, les EHPAD sont de plus en plus livrés au privé par le gouvernement. Les dépressions, les burn-out ne se comptent plus parmi le personnel constamment pressuré par une hiérarchie ne cherchant qu'à faire de l'argent sur son dos ainsi que sur celui des résident-es.

Cette situation est inacceptable. Mais pour que cela change, il faut se battre ensemble. C'est pour cela que nous avons rassemblé dans un guide quelques conseils pour trouver du soutien, s'organiser collectivement et riposter <sup>3</sup>.

## ■ Le message aux salarié-es

Face à un sous-effectif et des conditions de travail dramatiques, les salarié-es de l'EHPAD De Vinci (du groupe Domus Vi, à Blagnac, près de Toulouse) ont menacé leur direction de faire grève. Devant leur détermination, la direction a été contrainte de manœuvrer pour désamorcer la grève en faisant des promesses. Pour l'instant ces promesses sont restées sans suite. Pour que les paroles de la direction se transforment en actes, il faut s'organiser entre travailleurs-ses.

Pour que nos conditions de travail s'améliorent sur le long terme dans les EHPAD, il nous faut des outils pour continuer à faire pression sur les employeurs. Pour que notre travail soit enfin reconnu, on a besoin d'un syndicat. Nous n'aurons rien sans nous mobiliser.

## ■ Pourquoi se syndiquer ?

- Pour médiatiser et visibiliser nos luttes ;

- Pour ne pas être seul-e face aux intimidations des patrons ;
- Pour trouver du soutien dans les démarches juridiques et de l'entraide lors de conflits avec l'employeur ;
- Pour inscrire dans la durée nos combats ;
- Pour faire nombre lorsque la situation le demande ;
- Pour créer de la solidarité.

## ■ Qu'est-ce qu'une section syndicale ?

C'est le prolongement du syndicat dans l'entreprise. Elle réunit les syndiqué-es d'un même lieu de travail. Les sections syndicales ouvrent des droits comme diffuser des tracts, avoir un panneau d'affichage, organiser des réunions de section et nommer des représentant-es syndicaux. Ces droits ouvriers sont des outils précieux pour permettre aux travailleurs-ses de se défendre au sein des entreprises. ●

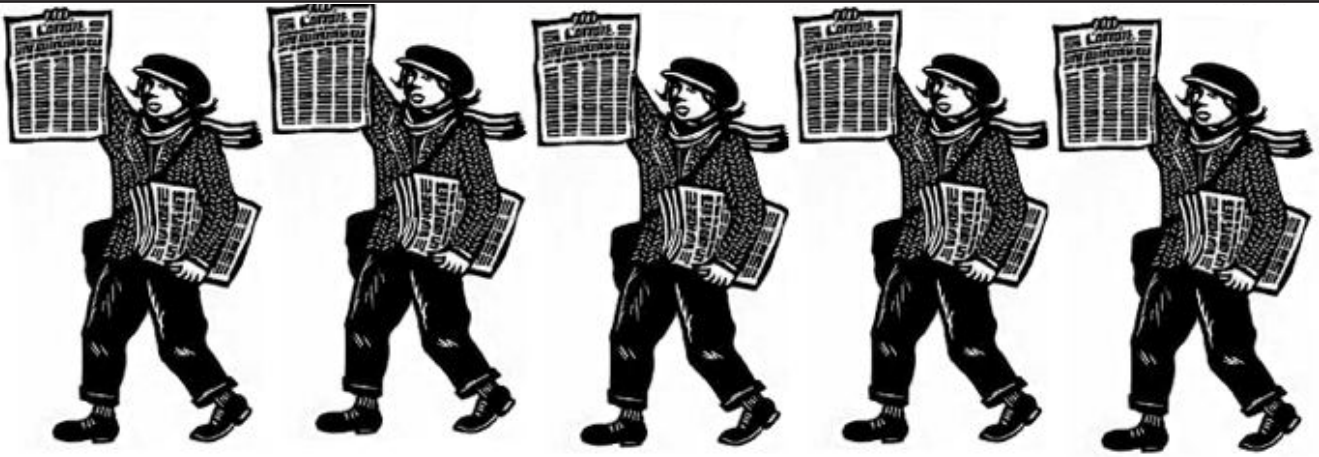
CNT Industries et Services 31

1. Vous pouvez consulter l'intégralité du tract sur le site confédéral à l'adresse suivante <https://www.cnt-f.org/notre-sante-pas-leur-profit.html>

2. Voir l'article publié dans le CS n°468, ou à lire sur le site confédéral <https://www.cnt-f.org/ehpad-en-crise.html>

3. Le kit est téléchargeable à l'adresse suivante <https://www.cnt-f.org/cnt31/spip.php?article1323>





Pour l'affirmation du Syadicalisme !  
Pour l'intégrité de son indépendance !  
LIREZ. DIFFUSEZ

# LE COMBAT SYNDICALISTE

organe de la Confédération Nationale du Travail (C. N. T.)  
EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE JOURNAUX



# Poetry-Gate, deuxième épisode

Une nouvelle étape de franchise dans la répression pour un poème

**D**ans un précédent article du Combat Syndicaliste « Poetry-Gate : Répression pour un poème », nous avons détaillé une situation de répression syndicale pour la lecture d'un poème en conseil d'administration. Six mois plus tard le rectorat a monté d'un cran dans la répression.

## ■ Petit rappel des épisodes précédents

Le 10 novembre 2021, les enseignant-es du lycée Marcelin Berthelot ont subi une formation laïcité obligatoire imposée par le rectorat, de piètre qualité. La formation commence par une heure de rappel législatif sur les peines encourues pour chacun des faits et gestes des élèves musulman-es. Une minute de silence non respectée ? Une sonnerie de téléphone qui ressemble à l'appel à la prière ? Ou n'importe quel type de comportement hétérodoxe est assimilé à de l'apologie au terrorisme et expose à cinq ans de prison, comme on nous le rappelle à foison.

S'en suivent trois heures d'idioties sur les stratégies des filles musulmanes pour contourner la loi de 2004. En plus de traquer les filles portant le foulard, il faut dorénavant aller chercher toute trace de potentielle islamitude dans leurs vêtements. Toute y passe : la largeur des bandeaux, s'ils font plus de 5 centimètre de large alors attention danger ; la longueur des jupes, si elles couvrent les chevilles, elles sont potentiellement islamiques.

Vu que la plupart des collègues ont été choqué-es par le contenu de la formation, les membres du conseil d'administration ont décidé d'écrire une fable en alexandrin relatant ce

moment dans le but de dénoncer le fond et la forme de cette formation.

Le 9 décembre 2021, notre collègue a lu cette motion lors du conseil d'administration. A la suite de quoi le proviseur du lycée a décidé de prévenir le rectorat, prétendant que le texte était diffamatoire contre les deux inspecteurs (IA-IPR).

Le 7 janvier 2022, le rectorat convoque par courrier notre collègue pour un entretien pour « évoquer sa situation professionnelle ». Lors de l'entretien notre collègue a pu expliquer, avec le soutien de tous-tes nos collègues, que le texte était un écrit collectif, qu'il n'en était que le rapporteur, en qualité d'élue et non d'enseignant.

Au moins une plainte a été déposée par l'un des deux IA-IPR intervenants pour outrage sur une personne chargée d'une mission de service public et diffamation, classée sans suite par le procureur. Les IA-IPR se sont répandus dans la presse réactionnaire qui a produit des articles mensongers et insultants sur l'ensemble de la communauté éducative du Lycée Marcelin Berthelot. Le conseil des sages de la laïcité a également publié un communiqué déformant la réalité.

## ■ Dernier rebondissement

Le 9 juin 2022, soit six mois après les faits et la veille de la fin des cours, notre collègue a appris par courrier recommandé qu'une procédure disciplinaire était lancée à son encontre pour « comportement professionnel inadapté notamment en donnant lecture lors du conseil d'administration et malgré l'opposition du chef d'établissement d'une fable qui fai-

LÉGISLATIVES  
BLANQUEROUT



sait un descriptif animalier et déplacé de deux personnels de l'éducation nationale ... ». Il est inacceptable qu'un collègue reçoive une sanction dans l'exercice de son mandat de représentant élu alors que la justice a statué sur le fait que la situation n'était pas délictueuse. Une sanction pour une poésie est une atteinte à la liberté d'expression qui frise le ridicule. Il est aberrant que l'Institution prétende qu'une fable, fondée sur des métaphores animalières comme il est coutume dans la littérature, puisse représenter une attaque personnelle envers des membres de l'éducation nationale. Nous ne connaissons pas à ce jour la sanction infligée à notre collègue mais le climat de répression syndicale, installé par M. le Recteur Auverlot depuis quelques années, ne laisse rien présager de bon... La suite au prochain épisode. ●

SamSoule, STE 93

## Pologne

## Solidarité avec les représentants d'Inicjatywa Pracownicza

**A**u cours des derniers mois, les représentantes d'Inicjatywa Pracownicza (IP) ont été licenciées dans le but de détruire le syndicat :

Magda Malinowska, représentante de la propriété intellectuelle chez Amazon à Poznań

Nina Pluta, représentante de la propriété intellectuelle à l'Université pédagogique de Cracovie

Dorota Olszewska-Sioma, représentante de l'IP à l'école primaire n° 8 de Toruń.

Il s'agit d'une stratégie illégale et antisyndicale des patrons. Un procès

contre Amazon a commencé dans le but de réintégrer Magda au travail et de payer l'indemnisation pour le temps de son chômage.

Les organisations membres du Réseau syndical international de solidarité et de luttes soutiennent la manifestation organisée par IP et d'autres syndicats indépendants, devant le ministère de la Justice à Varsovie, le 27 juin, pour exiger une meilleure protection des militant·es syndicaux·ales.

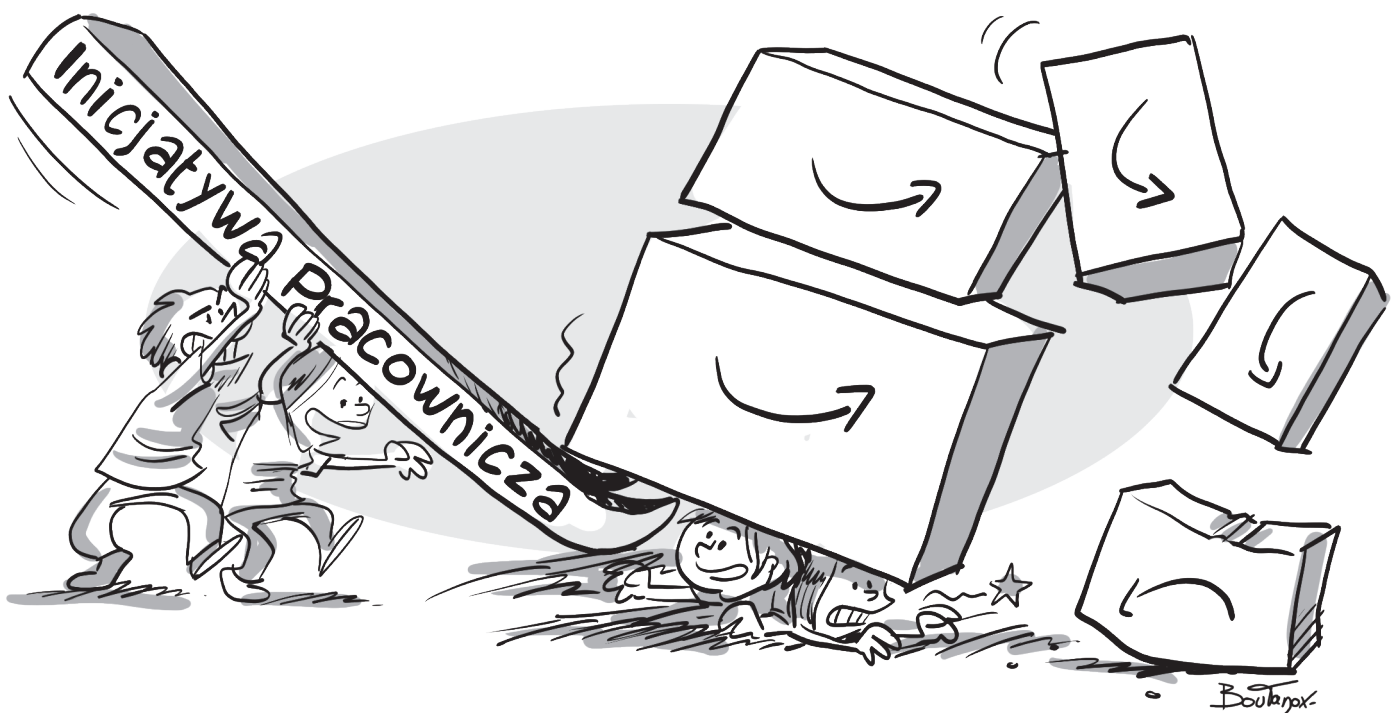
Les organisations membres du Réseau syndical international de soli-

darité et de luttes renouvellent leur dénonciation des manœuvres patronales antisyndicales, de la répression antisyndicale sous toutes ses formes.

En Pologne comme ailleurs, nous défendons le syndicalisme solidaire et indépendant, pour la défense des revendications immédiates des travailleurs et des travailleuses et pour la construction d'une société égalitaire.●

GT Europe

Article initialement publié sur le site du RSISL  
[www.laboursolidarity.org/](http://www.laboursolidarity.org/)



## Ukraine

# Des internationalistes condamnés à mort par les Russes

Trois soldats internationalistes engagés au côté des forces régulières de l'armée ukrainienne ont été arrêtés par l'armée russe dans la région de Donetsk. Dimanche 12 juin, Denis Pouchiline, le leader de la prétendue République populaire autoproclamée de Donetsk (RPD), a déclaré le 9 juin dans les médias russes que le pardon pour ces hommes était impossible. Il les a accusés d'être des mercenaires à la solde des Ukrainien-nes.

Jugés par un tribunal de ce territoire à l'Est de l'Ukraine, contrôlé depuis 2014 par des séparatistes pro-russes, le Marocain Brahim Saadoun, 21 ans, et les Britanniques Aiden Aslin, 28 ans, et Shaun Pinner, 48 ans, ont écopé le 9 juin de la peine capitale pour "activités de mercenariat" et participation à des "actions visant à prendre le pouvoir et à renverser l'ordre constitutionnel".

### ■ Un procès politique à charge

Le père du jeune marocain, Tader Saadoun, a affirmé jeudi sur le site d'information marocain Madar21 que son fils « n'est pas un mercenaire ». En avril, Vladimir Poutine avait accusé les autorités ukrainiennes de « recruter les étudiants

étrangers pour les exploiter dans la guerre».

La famille d'Aiden Aslin avait expliqué fin avril que ce dernier avait déménagé en 2018 en Ukraine, où il avait rencontré sa compagne et s'était installé à Mykolaïv (Sud). Il avait décidé de rejoindre les marines ukrainiens et avait servi dans cette unité pendant près de quatre ans.

La famille de Shaun Pinner avait, elle, indiqué que celui-ci n'était « ni un volontaire ni un mercenaire, mais qu'il servait officiellement dans l'armée ukrainienne conformément à la législation ukrainienne ». Il s'était lui aussi installé en 2018 en Ukraine et a épousé une Ukrainienne.

Ce procès et les terribles condamnations à mort auxquelles il a abouti témoigne d'une véritable propagande. L'accusation de mercenariat permet aux Russes de légitimer leur invasion et les crimes qu'ils commettent. Ils affirment, entre autres, que le gouvernement ukrainien invite le monde entier « à venir tuer des Russes contre de l'argent ».

Mais ce procès est peut-être aussi une réponse médiatique à un autre

procès, côté ukrainien, cette fois-ci. En effet, ce verdict tombe quinze jours après un autre verdict rendu par un tribunal ukrainien. Le 24 mai, un officier âgé de 21 ans a été reconnu coupable de crime de guerre pour avoir abattu un civil dans la région de Sumy, dans le nord de l'Ukraine. Il a été condamné à la prison à perpétuité. Depuis, deux autres soldats russes ont écopé de peines de prison pour « violation des lois et coutumes de la guerre ».

La procureure générale ukrainienne, Iryna Venediktova, avait indiqué en mai qu'une quarantaine de soldats russes arrêtés en Ukraine pourraient être prochainement jugés pour des faits similaires.

Ces condamnations et ses procès semblent donc faire partie de tentatives de contrôle de l'opinion publique dans les deux camps. Cependant, les condamnations à mort prononcées en Russie semblent être des menaces contre les autorités ukrainiennes. Si elles cherchent à faire condamner des soldats russes ou même le gouvernement russe pour crimes de guerre ou crimes contre l'humanité, la justice russe sera intraitable avec les prison-

nier·ères ukrainien·nes et cherchera, elle aussi, à prouver des violations des « lois » de la guerre durant ce conflit. Du côté russe, cela ressemble aussi à un avertissement pour celles et ceux qui souhaiteraient s'engager contre l'envahisseur. Les autorités russes n'auront aucune pitié avec

les soldats étranger·ères engagé·es aux côtés des ukrainien·nes. Plusieurs milliers d'étranger·ères combattraient en ce moment aux côtés des Ukrainien·nes.

Si Poutine cherche à détruire l'Ukraine, les Ukrainien·nes et leurs

soutiens, il trouvera du monde sur sa route pour contrecarrer ses plans.

Face à la peur et à la mort : vive la liberté des peuples et la solidarité internationale.●

*G.T Europe*



*Les britanniques Aiden Aslin et Shaun Pinner et le marocain Brahim Saadoun, arrêtés en Ukraine par les Russes, lors de leur procès à Donetsk, en Ukraine, le 8 juin 2022. © via Reuters - "Cour suprême du peuple de Donetsk"*

## Grèce

# Entretien avec des camarades grec-ques

**C**et entretien a été réalisé au mois de mai avec des militant·es d'Athènes. Les réponses viennent de camarades grec-ques installé·es à Exarcheia, actif·ves dans les luttes sociales, et antifascistes.

### Le Combat Syndicaliste. C.S.

Comment la jeunesse grecque a-t-elle vécu la période de la pandémie selon vous ? A-t-elle eu un impact sur les mobilisations, les lieux de socialisation (fêtes, réunions ...) ?

### Camarades grec-ques.

Pour nous, la jeunesse aux premiers stades de la pandémie a été divisée en deux catégories, les actifs et les passifs. Dans la première catégorie, il y a eu une tentative de resocialisation de l'espace public. D'où les conflits avec la police qui n'ont pas manqué. Dans la deuxième catégorie, il y a eu un compromis avec les mesures restrictives et le temps gagné sur l'école et le travail qui a été investi sur les réseaux sociaux et les jeux vidéo ... Dans les deux catégories, la pression psychologique à travers l'environnement familial et les mesures sanitaires n'a pas manqué, ce qui a conduit à de nombreux problèmes psychologiques. Un facteur important a été le travail non déclaré en Grèce, qui a exercé une pression encore plus forte sur la classe ouvrière.

**C.S.** Il y a eu de nombreuses manifestations contre les violences policières à Athènes et dans d'autres grandes villes de Grèce cet hiver 2021.

**C.S.** Avez-vous participé à ces manifestations ? En avez-vous entendu parler ? Les Grec-ques se sont-ils·elles mobilisé·es malgré la pandémie ?

### Camarades grec-ques.

Les mouvements ont fonctionné, mais engourdis par la répression soudaine, et les assemblées, fêtes et mobilisations ont été interrompues. Et là, la violence policière et la répression ont joué un rôle important. Après le premier choc de la pandémie, des mobilisations se sont organisées dans des quartiers séparés, principalement dans le centre d'Athènes,



Manifestation contre la violence policière à Nea Smyrni. Mars 2021



contre la répression et les mesures de quarantaine. Le point culminant des mobilisations a été la marche dynamique à Nea Smyrni, qui était diversifiée (des groupes politiques de la gauche, des anarchistes, des supporters d'équipes, mais aussi des personnes non organisées).

**C.S.** La Grèce est régulièrement utilisée dans les débats politiques français, notamment durant cette campagne présidentielle, comme un bon ou un mauvais exemple en matière de politique migratoire. Les candidats français à l'élection présidentielle sont notamment venus visiter les prisons et les camps pour migrant·es en Grèce et parlent de la Grèce comme de la première ligne face aux migrant·es. Que pensez-vous de cette vision de la Grèce ?

**Camarades grec·ques.**

La Grèce a maintenu une politique anti-immigration depuis le début des années 1990, d'abord contre les prolétaires des Balkans et plus tard contre les immigré·es – de guerre ou non – de l'Est et d'Afrique. Cela perpétue un régime d'une politique de prohibition, qui implique une dévalorisation du travail et leur exposition à une situation de vulnérabilité. En même temps, le racisme social a toujours été présent et la politique suivie était fondée sur ça. Sur la base de ce qui précède, ces dernières années, les immigré·es ont été confrontés à une politique condensée dans cette déclaration d'un officier de police : « Rendez leur vie sans vie ». Une tactique qui se veut dissuasive. C'est-à-dire décourager les immigré·es déchiré·es par la guerre de venir en Europe. Les centres de détention, où des milliers d'immigré·es vivent dans des conditions misérables, sans savoir quand et si iels obtiendront l'asile, les refoulements illégaux (push backs) qui sont devenus la politique « officielle » de l'état

grec, sont des exemples typiques de cette politique.

**C.S.** Savez-vous comment s'organise la solidarité avec les migrant·es en ce moment à Athènes ?

**Camarades grec·ques.**

Différents groupes motivés par diverses raisons sont actifs autour des questions liées à la politique anti-immigration. Il s'agit notamment des groupes de gauche, anarchistes ou

autonomes. En outre, diverses ONG sont actives dans le sauvetage des migrant·es dans la mer Égée. Cependant, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'ONG qui coopèrent avec l'État pour la gestion de l'immigration. En outre, divers groupes auto-organisés et espaces de solidarité collectent des vêtements, des produits de première nécessité et réalisent autant d'autres activités que possible qui peuvent aider les migrant·es.



**C.S.** Avez-vous suivi le procès du groupe Rouvikonas ? Si oui qu'en avez-vous pensé ?

**Camarades grec-ques.**

Le procès des deux membres du Rouvikonas (concernant le meurtre d'un trafiquant de drogue bien connu) s'est avéré, dès le premier jour, un complot. Puisque l'acte d'accusation avait déjà été abandonné suite à la déposition du témoin principal. Ce témoin clé a en effet déclaré que la police avait guidé son témoignage, alors qu'elle affirmait que lors de son premier témoignage le témoin, arrêté la veille, était sous l'influence de la drogue. Le témoin a déclaré dès le début du procès : « Ne vous fiez pas à moi, je n'ai suggéré personne. La police m'a montré des photos de personnes et m'a demandé si je les avais vus à Exarchia en général ». L'issue du procès a été l'acquiescement unanime des accusés. Rouvikonas (à la fois collectivement et individuellement) a été ciblé d'innombrables fois par les autorités judiciaires et policières pour leur lutte à tous les niveaux de la société - l'une d'entre elles était contre les mafias à Exarchia où les organisations politiques et les comités de résidents ont co-organisé de grandes mobilisations.

**C.S.** Vous avez connu un gouvernement « d'extrême gauche » SYRIZA, et aujourd'hui vous êtes sous un gouvernement de droite réactionnaire, avez-vous vu une différence sur la répression des mouvements sociaux ou sur les soutiens des populations ?

**Camarades grec-ques.**

Pour commencer à parler du gouvernement SYRIZA, il faudrait remonter loin en arrière. La Grèce était en crise avant 2008. Avec l'assassinat de Grigoropoulos et le soulèvement qui a duré des jours, des problèmes économiques, institutionnels et sociaux sont apparus et tout cela a déclenché la création de collectifs, de groupes et d'espaces sociaux nouveaux dans toute la Grèce. Il y avait une grande participation des gens dans les assemblées de quartier. Le gouvernement de droite de l'époque, en réponse au soulèvement et à la poursuite de l'organisation de l'espace anarchiste anti-autoritaire et de la gauche au sens large, a sorti de son carquois Aube dorée, un parti nazi d'extrême droite, leur donnant espace et immunité avec le soutien de la police pour agir contre les immigré-es, les luttes ouvrières et les mouvements politiques. La Grèce est membre du FMI depuis 2010. De cette période jusqu'en 2012 est apparu une forme de mobilisation dynamique, non seulement de l'espace anarchiste anti-autoritaire, mais de presque tout le spectre de la gauche et finalement de la classe ouvrière en général. SYRIZA a réussi à accéder au gouvernement en janvier 2015. Alors que les luttes de l'espace anarchiste anti-autoritaire se poursuivaient, mais le mécanisme de SYRIZA était pauvre et inadéquat déjà avant son accession au pouvoir. La société a été dirigée vers un relâchement progressif des revendications et des mobilisations de la gauche qui plaçait ses espoirs dans les repré-

sentants du gouvernement. Suivant la même politique nationale que le gouvernement précédent, ne tenant pas ses promesses et avec un résultat référendaire inversé, il n'a pas réussi à se tenir à gauche. Quelques exemples sont l'évacuation de nombreux squatters et l'ouverture de camps de concentration pour migrant-es pour maintenir le rôle de frontière extérieure de l'UE.

**C.S.** En France, la gauche est très divisée par de nombreux débats, et l'extrême droite avance à grands pas, qu'en est-il en Grèce ?

**Camarades grec-ques.**

En septembre 2013, des membres de l'Aube Dorée ont assassiné l'antifasciste Pavlos Fyssas. En 2015, le procès de cette formation fasciste a commencé et s'est terminé en octobre 2020 par la condamnation des membres et la qualification de l'Aube Dorée comme organisation criminelle. C'est le parti de droite Nouvelle Démocratie qui en a bénéficié politiquement, en rachetant le capital politique de l'Aube Dorée (distances égales de la gauche et de la droite). L'extrême droite est actuellement en pleine reconfiguration et transformation en Grèce. Mais le gouvernement actuel de droite compte quatre ministres d'extrême droite à des postes clés et couvre ainsi l'extrême droite. ●

*G.T Europe*

Merci à Marilia pour la traduction et merci à elle et ses camarades pour leurs réponses.

## Grèce

# Le retour au temps des colonels ?

Depuis la victoire électorale parlementaire de la droite en 2019, un sombre air de déjà-vu plane au-dessus de la République hellénique.

**S**i l'on avait encore besoin de comprendre l'ampleur de la dette politique que le parti de droite, Nouvelle démocratie, semble heureux de régler auprès de son électorat – en partie néo-fasciste –, il suffit de contempler la Loi 4777 promulguée l'année dernière. En prévoyant l'implantation de la police sur les campus, elle viole désormais le principe fondamental de l'asile universitaire et ainsi, répand l'ombre de la dictature militaire de 1967 à 1974 qui, n'oublions pas, fut soutenue militairement et financièrement par les Etats-Unis.

### ■ De 1973...

C'était en 1973 que les étudiant-es de l'École polytechnique d'Athènes s'insurgèrent contre un régime qui traquait les opposant-es, interdisait les partis politiques et remplissait les prisons. La réponse des colonels à la jeunesse ? C'était d'envoyer les chars. Les murs de l'École polytechnique furent défoncés. Bilan de la répression : 40 mort-es et une centaine de blessé-es.

Ce sacrifice très douloureux a permis le renversement de la dictature et la sanctuarisation des universités comme lieu d'autonomie intellectuelle.

### ■ ... à nos jours

Cette fois-ci, au mois de février 2021, le jour même du passage de la Loi 4777, les étudiant-es ont riposté

en occupant le bâtiment administratif de l'Université d'Aristote à Thessalonique, ce qui leur a valu une répression traumatisante. La police a grièvement blessé un étudiant en lui tirant au visage avec un flash-ball à bout pourtant.

Depuis, d'après le Collectif des étudiant-es anarchistes Quieta Movere (1)– et malgré la répression –, la contestation s'amplifie, la solidarité se répand et les occupations et les squats se multiplient.

La jeunesse grecque bien organisée et déterminée s'inspire peut-être de la poésie d'Aléxandros Panagoulis, condamné à mort en 1968 pour avoir participé à l'attentat contre le dictateur Géorgios Papadópoulos. Une

campagne internationale de soutien l'a néanmoins sauvé. En prison, il écrivait avec une allumette cramée et son propre sang comme encre.

Voici quelques lignes :

*Promesse*

*Les larmes que vous verrez de mes yeux couler*

*N'y voyez pas signes de désespoir*

*Elles sont seulement la promesse.*

*Promesse de combattre sans cesse.*

À quand la prochaine réunion internationale de la Coordination rouge et noire ? À Athènes ou à Thessalonique ? ●

*Dathaí, GT-Europa*

1 Source: [freedomnews.org.uk/2022/05/14/greece-cops-out-of-our-universities](https://freedomnews.org.uk/2022/05/14/greece-cops-out-of-our-universities)



*Aristote subverti... en SWAT*



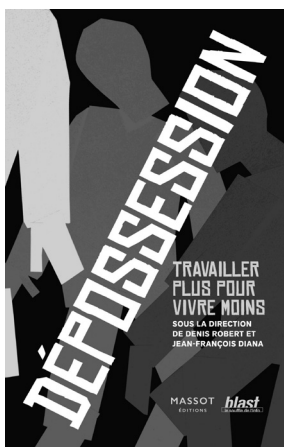
### Briseurs de grève

Valerio Evangelisti,  
éditions Libertalia, Paris 2020,  
18 euros

**C**e roman est un incontournable pour toutes celles et ceux qui s'intéressent à l'histoire sociale et syndicale aux Etats-Unis.

Valerio Evangelisti est un auteur italien, né à Bologne en 1952 et décédé cette année le 18 avril 2022 dans cette même ville.

Cet auteur de littérature, diplôme



### Dépossession

sous la direction de Denis  
Robert & Jean-François Diana,  
ed. Massot & Blast I, 313 p. ;  
22,90 €.

**C**ette suite de 18 portraits et entretiens, souvent des cégétistes, analyse la dégradation des conditions de travail et les effets dévastateurs du management sous le filtre de la déposses-

## Briseurs de grève !

mé en histoire moderne et contemporaine de l'université de Bologne a écrit de nombreux livres récompensés. Parmi eux, une série intitulée la trilogie américaine, qui plonge le lecteur·trice dans l'ambiance de la fin du XIXe siècle et du début du XXe. Période durant laquelle le mouvement ouvrier américain a tenté de nombreuses stratégies révolutionnaires systématiquement contrées par l'Etat policier en construction et le patronat industriel organisé. Ces romans nous entraînent dans des réunions des Molly Maguires, des Knights of labor et au congrès de naissance des Industrial Workers of the World aux Etats-Unis.

Dans *Briseurs de grève*, l'auteur nous entraîne cette fois-ci à suivre la vie d'un traître crapuleux qui infiltre les mouvements ouvriers pour les détruire pour le compte d'agence de « détectives privés », les Pinkertons et les Burnes qui donneront naissance au fameux F.B.I américains. Dans ce

roman, les techniques d'infiltrations, de dénonciations, de zizanie organisée, voire de massacre d'ouvriers grévistes sont décrites de l'intérieur dans leur machiavélisme et leur horreur à travers la vie de Bob Coates. L'ensemble du roman tient le lecteur·trice en haleine et les contextes historiques sont solidement étayés. L'auteur intègre des personnages célèbres (Eugène Debs des I.WWW, Jack London...) pour donner corps au récit et les faits de violence contre la classe ouvrière sont tous aujourd'hui des faits établis par les historien·nes mais malheureusement encore trop peu connus. Ce roman est donc une magistrale porte d'entrée dans l'histoire du mouvement ouvrier des Etats-Unis. ●

Valentin, CNT 09

(1) Sur l'histoire du mouvement ouvrier américain : Dynamite, un siècle de violence de classe en Amérique, Louis Adamic, Sao Maï éditions, 2010, Paris. Une histoire populaire de l'Empire Américain, Howard Zinn, Agone éditions, 2010 Marseille.

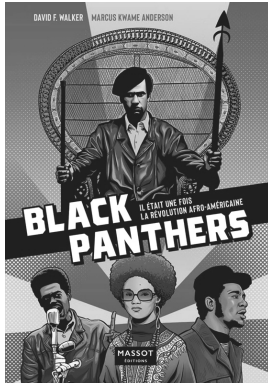
## Debout les dépouillés !

sion. C'est disparate : vendeuse de cosmétique, ouvrier verrier, sidérurgiste, avocate du droit du travail, prof, peintre à la chaîne automobile, factrice, musicien. Ils et elles font le constat de l'individualisation et de la polyvalence forcée qui font perdre le sens du taf, de l'éclatement des collectifs de travail au gré des réorganisations, générant la résignation. La révolte y apparaît plus comme une exhortation.

Certains disent les méfaits tangibles des lois El-Khomri et des ordonnances Macron, notamment la fusion CE+CHSCT+DP en une seule instance, le CSE. La compression signe l'hécatombe : les 50 représentant·es du personnel d'avant ne sont que 26 aujourd'hui, pour ce CSE de Renault. Les tâches des trois an-

ciennes instances sont toujours là, mais le temps de délégation a fondu, les compétences pointues acquises au fil des mandats se sont diluées. Faute de temps, bien des questions sont zappées. Pour contrer les réorganisations, les accords d'entreprise, les élu·es s'éloignent de la base et sont spécialisé·es dans le juridique, arme principale contre la direction au tribunal d'instance pour délit d'entrave quand le CSE est court-circuité, par exemple quand un poste de travail est réorganisé sans consultation. La lutte syndicale est un peu hors sol. Et si on retrouvait le sabotage, adopté comme moyen d'action par la CGT en 1897, dans l'attirail des luttes... ●

Nico, SINR44



« **Black Panthers, il était une fois la révolution afro-américaine** »

David F. Walker, Marcis Kwane Anderson, éd. Massot, 188p. 23,90€

**B**rérets noirs, blousons de cuir, fusils au poing, les Black Panthers ont su cultiver les symboles. Comme Huey P.

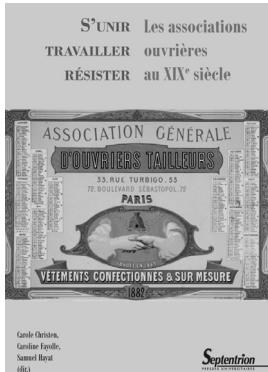
## Black à part

Newton, « ministre de la Défense » posant dans un fauteuil en osier de chef tahitien, flingue d'une main, lance ancestrale africaine de l'autre. Imprégné d'anticolonialisme, du nationalisme noir de Malcom X, des écrits de Frantz Fanon ou de Mao, le parti prône l'autodéfense armée des afro descendants dans une Amérique raciste, où la police est portée sur la gâchette. Le port d'armes à feu des citoyens est constitutionnel... Le mouvement sert en 1969 des petits déjs gratuits aux écoliers de 40 villes, financés par la communauté et des

commerçants des quartiers noirs. La répression féroce, taule et exécutions de sang froid, et les dérives personnelles de certains leaders précipitent le déclin du mouvement. Comme bande son pour cette histoire des Black Panthers en BD, didactique mais sans masquer les controverses, on pourra écouter en parallèle « *Black And Proud. The Soul of Black Panthers Era* », avec les musiques de Gil Scott Heron, Syl Johnson... ●

Nico, SINR44

## À l'asso !



« **S'unir, travailler, résister. Les associations ouvrières au XIXe** » collectif, éd. Septentrion, 288p, 26€.

**À**u XIXe quand le capitaliste instaure son ordre, des prolos expérimentent l'auto-organisation, explorent l'émancipation et l'autonomie. Sociétés de secours mutuels, coopératives de consommation ou de travail, proto syndicats : toute une variété de formes vise tant l'aménagement immédiat que la préparation à une société d'autres possibles. Les références aux penseurs d'utopie et aux

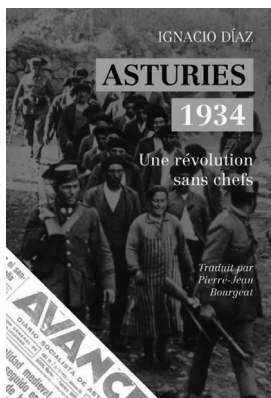
divers modèles, socialiste (au sens du XIXe, révolutionnaire), fouriériste, anarchiste ou juste républicain se frottent aux stratégies pour survivre dans les brèches laissées par les répressions d'État (qui n'abroge le délit de « coalition » qu'en 1864). Quoi de commun entre les Voraces de Lyon, milice ouvrière armée du printemps 1848, accompagnant le transport d'armes ou séquestrant un magistrat, et une coopérative de consommation exigeant dans les cabarets de pouvoir boire le vin au litre, moins cher qu'au verre? Des « unions fraternelles » prévoient une monnaie parallèle de bons d'échange pour troquer des produits et marchandises entre sociétés de menuisiers, lingères, tailleurs et maçons. La banque Proudhon & Cie fondée en 1849, alias « banque du peuple », n'a duré que deux mois mais avec jusqu'à 200 adhésions par jour, réunissant 12 000 souscripteurs dans le seul nord-ouest parisien populaire. Des associations de crédit suivent, clandestinement, caisse d'épargne

pour déposants, ou de crédit à des associations empruntant de quoi se développer. L'État appuie le mutualisme « patronné », des notables parrainant et contrôlant ces associations autorisés. Version bourgeoise, paternaliste, officiellement philanthrope, de l'alliance de classes. Éviter à tout prix que ces regroupements virent aux foyers d'agitation et de lutte sociale. Par l'attribution du statut d'« utilité publique », le pouvoir veut corseter les œuvres de secours mutuel et de prévoyance, embryons de sécurité sociale de base. « *L'utopie expérimentale dans l'association est vécue comme un apprentissage de l'émancipation, en même temps qu'une projection vers un devenir social dépassant les inégalités des sociétés existantes dont la plupart dénonçaient les injustices... toujours à l'œuvre aujourd'hui* », note Michèle Riot-Sarcey dans une des douze contributions d'historien-nes arpentant ce siècle fertile. ●

Nico, SINR44



## La dynamique du dinamitero



**Asturies 1934: une révolution sans chefs,**  
Ignacio Diaz, ed. Smolny,  
254 p., 10 €.

**D**ans un pays de mines, où la dynamite est entre toutes les mains, quand le mineur est en pétard, le climat devient vite explosif. Le dinamitero est le combattant de choc de cette

insurrection de deux semaines, mal armée, sauf en bâtons de dynamite et en conscience de classe. Les bouquins sur la révolution en Catalogne (deux ans plus tard), disponibles en français, résument ce soulèvement asturien comme une préfiguration et une défaite, écrasée par Franco. Révolution sans chefs ? C'est plutôt que les dirigeants réformistes (UGT socialiste surtout), prêts aux compromis avec le patronat, la bourgeoisie républicaine et la dictature de Primo de Riveira, ont vite lâché leur base, qui les a allègrement débordés, lançant un nouveau Comité révolutionnaire lié aux assemblées locales. La classe ouvrière était déjà outillée : maisons du peuple, athénées libertaires, coopératives, orphéons, journaux... Ici, on a la grève facile, éruptive, massive et solidaire

entre entreprises et sites miniers. L'auto-organisation est rodée, loin des arrangements des bureaucrates syndicaux. Plutôt ancrée dans la métallurgie et le bâtiment, la CNT privilégie l'action directe et l'unité ouvrière avec la base de l'UGT organisant des milices armées communes. Le récit peut paraître un peu trop militaire, mais la guerre sociale est ici armée, l'aviation bombardant même des civils devant un hosto. Les insurgés asturiens neutralisent les casernes, investissent mairies et radio locale, proclament la collectivisation des moyens de production, mais sans prendre possession de la fabrique locale d'armement. Comme la Commune de 1871 qui n'a pas osé réquisitionner la banque de France. ●

Nico, SINR44

## ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de  30 € (soutien),  22 € (standard), à partir du numéro :  
Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM ..... PRÉNOM. .... ADRESSE.....

PROFESSION. .... MAIL.....

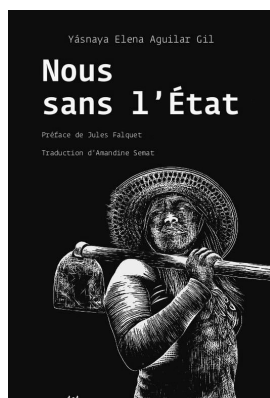
Chèque à l'ordre de la CNT à renvoyer à Combat syndicaliste C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci :  
**durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine.  
Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.



# Indigénies de l'autogouvernement



## Nous sans l'État

Yásnaya Elena Aguilar Gil, éd. Ici-bas, 142 p., 15 €.

« Nos langues ne meurent pas, on les tue. L'État mexicain les effacées » dit Aguilar, s'exprimant en langue mixte, parlée par son peuple Ayuujk (qui signifie « les gens qui parlent la langue de la montagne »). Elle cite la déclaration péremptoire de l'Académie française, décrétant en 1998 que « les langues régionales portent atteinte à l'identité nationale ».

Comme les Mapuches des sud chilien et argentin, les Ayuujks de la région de Oaxaca au Mexique font partie des peuples jamais vaincus, résistant toujours à l'envahisseur colonial et à ses États. Souvent définis par l'usage d'une langue, les peuples minorisés d'Amérique centrale pratiquent l'autogouvernement, confié à des élus d'assemblées communautaires renouvelés régulièrement. Leur engagement est un service à leur communauté, sans salaire, sans capitalisation de pouvoir. On y règle des questions de justice sur des terres en commun, du système de santé local, d'administration aussi, de sécurité, d'éducation dans la langue ancestrale.

Écrivaine et linguiste, l'autrice ayuujk note dans un de ses huit textes ici traduits, que s'il existe quelque 200 États-nations dans le monde, on compte autour de 7 000 entités linguistiques et culturelles, sans État ni drapeau ni hymne, ces attirails obligés des nationalismes. Elle dénonce

la duplicité de l'État mexicain qui reconnaît bien les peuples indigènes comme une diversité, mais dépolitisée, voire folklorisée, et s'arroge seul le droit de distinguer qui est ou n'est pas autochtone, devant se soumettre à l'inclusion, forme masquée de l'assimilation. Et l'État central martèle qu'il est la seule entité à même de chapeauter ce multiculturalisme. En guise de chapeau, c'est plus souvent un casque. L'autrice soulève la contradiction de la catégorie indigène (terme qui n'existe dans aucune des langues de ces nombreuses nations premières), qui enferme dans une situation de dominé-es tout en donnant des périmètres aux résistances. Contre les oppressions racistes et sexistes, Aguilar se frotte aux legs coloniaux et à l'intersectionnalité, notant que certains discours du féminisme occidental renvoient les femmes indigènes à une oppression qui serait issue de leurs cultures propres, niant le patriarcat et la domination inhérentes à l'ordre colonial perdurant bien après le temps de la « conquête ». Tout en rappelant que le regard occidental est lui aussi ancré sur une histoire située, des idéologies locales, un contexte culturel. Ce qui devrait éviter de jauger d'autres pratiques en oscillant entre condescendance et idéalisation. ●

Nico, SINR 44

**M**algré leur dénomination, les nations premières n'ont rien des États nations. Enracinées avant la conquête par les envahisseurs d'Europe, ces communautés n'ont pas d'administration omniprésente, pas d'instrument de domination, de contrainte et de contrôle, pas de soumission forcée à une puissance autoritaire, verticale, dépositaire de la violence légitime et garant de l'ordre capitaliste et de la propriété privée. Aux croisement de dynamiques capitalistes, coloniales, patriarcales, ces États éradiquent les langues régionales, en France, au Mexique, partout, au nom de la cohésion nationale, forcément une et indivisible. Le récit national impose la monoculture linguistique.

## LA CNT C'EST QUOI ?

**UN SYNDICAT !** Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

**DE COMBAT !** Parce que les intérêts des travailleur-euses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

**AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-un.es. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !

LEURS GUERRES  
NOS MORTS

